

• **POLITIQUE SECTORIELLE ET
D'EXCLUSION
WORST OFFENDERS**

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2022

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	3
2.	CHAMPS D'APPLICATION	5
3.	DESCRIPTION DETAILLEE	7
3.1.	Identification des émetteurs ciblés	8
3.2.	Emetteurs ciblés	8
3.3.	Actualisation de la liste des émetteurs ciblés	8
3.4.	Communication de la politique	8
4.	TEXTES DE REFERENCE	10

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

- **1. PREAMBULE**

Engagé dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Ostrum Asset Management a franchi un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en définissant une forte ambition envers l'investissement responsable, composante métier de sa stratégie RSE.

En tant que gestionnaire de premier plan, Ostrum Asset Management est fortement mobilisé pour favoriser une meilleure prise en compte des dimensions ESG dans les décisions d'investissement, et ce de façon généralisée, conformément aux recommandations des grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'investissement Responsable des Nations Unis (PRI) dont nous sommes signataires depuis 2008. Cette approche couvre désormais, et de façon ambitieuse, l'ensemble de ses classes d'actifs et les principaux leviers dont disposent les gestionnaires d'actifs pour agir en faveur d'un système économique et financier responsable.

Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour de quatre engagements principaux et d'initiatives spécifiques en faveur du climat déclinés au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Nous sommes tous fortement mobilisés pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeurs-ajoutées pour nos clients

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir par son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients.

Les politiques sectorielles et d'exclusion sont au cœur de la stratégie RSE d'Ostrum Asset Management.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise, Ostrum Asset Management définit des politiques sectorielles et d'exclusion en cohérence avec la philosophie de nos actionnaires qui lui permettent d'être en accord : avec les ambitions et engagements propres à Ostrum Asset Management, en cohérence avec sa stratégie de Gestion Responsable, avec les réglementations nationales et internationales

Les politiques sectorielles et d'exclusion définies et déployées par Ostrum Asset Management ont pour objectif d'identifier les émetteurs qui sont exclus de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux...

La liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion est actualisée au moins une fois par an.

Retrouvez l'ensemble des initiatives RSE d'Ostrum Asset Management sur www.ostrum.com.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

● 2. CHAMPS D'APPLICATION

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs associés aux Worst Offenders s'appliquent à tous les fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion, société de tête ou par délégation. Cette politique a donc vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts, des fonds dédiés et des mandats dont Ostrum Asset Management est société de gestion financière. En ce qui concerne les mandats toutefois, cette politique ne s'applique qu'aux nouveaux achats à compter de juin 2021, et non aux investissements existants.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect.

- **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

3.1. IDENTIFICATION DES ÉMETTEURS CIBLÉS

Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les actions, obligations, ou tout autre instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Ostrum Asset Management s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification de controverses et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG), en charge de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces derniers seront amenés au besoin à vérifier la qualité des données remontées par les providers externes via un Comité Worst Offenders qui se réunit a minima une fois par an.

3.2. EMETTEURS CIBLÉS

Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte :

- aux droits de l'homme,
- aux droits du travail,
- à la préservation de l'environnement
- et à l'éthique des affaires.

Via le comité Worst Offenders, les émetteurs identifiés peuvent être placés sur la liste d'exclusion « Worst Offenders » (émetteurs exclus) ou sur la « Watch List » (émetteurs non exclus mais sous surveillance).

3.3. ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMETTEURS CIBLES

Ostrum Asset Management actualise la liste des émetteurs ciblés par cette politique à minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

La liste des émetteurs ciblés est revue et confirmée par le Comité Worst Offenders¹.

3.4. COMMUNICATION DE LA POLITIQUE

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via différents outils :

¹ Le Comité Worst Offenders regroupe, à travers une gouvernance spécifique : la Gestion (Chief Investment Officer + N-1 du Chief Investment Officer de la Gestion + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude) ; le groupe de travail Worst Offenders ; la Direction des Risques ; la Direction de la Conformité

- Une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion est publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management²
- Les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management sont diffusées largement par la Client Experience aux clients de fonds dédiés et mandat pour en confirmer l'application sur ces mêmes portefeuilles

² <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg>

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

- **4. TEXTES DE REFERENCE**

Dans la définition de ses catégories d'exclusion ainsi que leur périmètre d'application, Ostrum Asset Management se réfère à des standards internationaux communément établis :

- **Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) - 1999**: initiative des Nations Unies visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux droits de l'Homme (s'inspirant de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux normes internationales du travail (s'inspirant de la Déclaration de l'OIT relative aux Principes et droits fondamentaux au travail), à l'environnement (s'inspirant de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement) et à la lutte contre la corruption (s'inspirant de la Convention des Nations Unies contre la corruption).
- **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – 1976 et révisé en 2000 et 2011** : recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.

MENTIONS LEGALES

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

